



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DU PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE
BUREAU DU RECRUTEMENT

Affaire suivie par : Gaëtan LECOMTE

☎ : 01 53 71 37 70

✉ : gaetan.lecomte@interieur.gouv.fr

Paris, le **15 MAI 2020**

NOTE

pour

Mesdames et Messieurs
les directeurs et chefs de service

OBJET : Modification apportée à la note de service du 14 janvier 2020 relative à l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la préfecture de police, au titre de l'année 2020.

REF : Arrêté préfectoral BR n°20.00023 du 13 mai 2020 modifiant l'arrêté préfectoral BR n°19.00826 du 6 décembre 2019 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la préfecture de police, au titre de l'année 2020.

P.J : Guide d'aide à la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (*RAEP*) ;
Dossier de RAEP.

Le calendrier de la note de service du 14 janvier 2020 susvisée relative à l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la préfecture de police, au titre de l'année 2020, est modifié comme suit :

I – CALENDRIER :

* Début des épreuves : **À partir du lundi 22 juin 2020 ;**

* Date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (*RAEP*) des candidats déclarés admissibles : **lundi 6 juillet 2020, cachet de la Poste ou de dépôt faisant foi.**

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devront être retirés et déposés :

- soit par courrier :

à la préfecture de police
Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Bureau du recrutement -pièce 308-
9 boulevard du Palais
75195 Paris Cedex 04

- soit sur place :

à l'accueil du bureau du recrutement
Pièce 308 (de 8h30 à 14h00)
11 rue des Ursins
75004 Paris
téléphone : 01.53.73.53.17 / 53.27.
(Métro 4 : Cité ou RER B et C : St Michel / Notre-Dame)

L'administration, ne pouvant être tenue pour responsable de l'acheminement du courrier, **décline toute responsabilité** pour les dossiers qui ne seraient pas parvenus **dans les délais** à l'adresse indiquée ci-dessus (*cachet de la Poste faisant foi*).

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle peuvent aussi être téléchargés sur le site intranet de la préfecture de police (www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr), leur dépôt étant soumis aux mêmes conditions de délai.

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement



Benjamin SAMICO